

Conseil municipal

6 Mai 2025

I-	Affaires financières	
	a. Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Sainte Anne	Délibération n° 29-06052025-Ia
	b. Aide pour les populations victimes du séisme en Birmanie	Délibération n° 30-06052025-Ib
II-	Personnel	
	a. Création de postes pour avancement de grade adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Délibération n° 31-06052025-IIa
	b. Création d'un emploi non permanent pour accroissement d'activités au Secrétariat du Centre Municipal de Santé	Délibération n° 32-06052025-IIb
III-	Administration générale	
	a. Convention de mise à disposition d'un terrain cadastré section AE n°751 cour Lyautey	Délibération n° 33-06052025-IIIa
	b. Convention entre la Commune et la Communauté de Communes Gesnois Bilurien pour la mise à disposition de la base de loisirs et bâtiments pour l'été 2025	Délibération n° 34-06052025-IIIb
	c. Convention entre la Commune, Communauté de Communes Gesnois Bilurien et le CDOS pour la journée Été 2025	Délibération n° 35-06052025-IIIc
	d. Avis sur le projet de modification du Plan de Prévention du Risque d'Inondation de l'Huisne	Délibération n° 36-06052025-IIId
IV-	Décisions suivant article L2122	
V-	Rapport des Commissions	
VI-	Informations et questions diverses	

Nombre de conseillers
en exercice : 19 :
Présents : 15 :
Votants : 16 :

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le Six Mai à 20H30

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de **CONNERRÉ**, légalement convoqué le 30 avril 2025, s'est rassemblé à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Arnaud MONGELLA, **Maire**.

Présents :

M. MONGELLA Arnaud, M. CHARPENTIER Dominique, Mme GARNIER Lise, M. HEMONNET Olivier, Mme TIREAU Catherine, M. VILLA Pierre, M. FROGER André, Mme DERESZOWSKI Ghislaine, M. FOURGEREAU Jacky, Mme PASTEAU Martine, Mme GUILMAIN Nathalie, M. CRUCHET David, Mme MONGELLA-VASSILLIERE Mélissa, M. RICHARD Frédéric, Mme PIERRE Allison.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
Mme AUGER Nicole	Mme DERESZOWSKI Ghislaine	29/04/2025

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : M. THOMELIN Daniel, M. LESAINT Jérôme, M. VERITE Fabien.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme GUILMAIN Nathalie, pour remplir les fonctions de secrétaire.

.....
Sans aucune observation, le procès-verbal de la séance du 25 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

.....
Rapporteur : Monsieur le Maire

I- AFFAIRES FINANCIERES

Délibération n° 29-06052025-la

a. Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Sainte Anne

Les établissements privés d'enseignement ont la faculté de passer avec l'État des contrats d'association à l'enseignement public conformément aux articles L.442-5 et L.442-5-1 du Code de l'Éducation.

En application des textes législatifs et réglementaires en vigueur, la commune siège de l'établissement doit donc participer aux frais de fonctionnement de l'école privée pour les élèves domiciliés sur son territoire.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser la participation suivante à l'École Sainte Anne, pour l'année scolaire 2024-2025, le nombre d'élèves de Connerré est de :

- Maternelle : 964.00 € x 7 enfants = 6 748.00 €
- Primaire : 325.00 € x 19 enfants = 6 175.00 €

Le Conseil Municipal est invité à émettre son avis sur les montants proposés.

Mme Mongella-Vassillière Mélissa : est-ce que c'est aux collectivités publiques de financer l'école privée ?

M. le Maire : nous avons l'obligation par la loi de financer les écoles privées lorsque la commune accueille une école sur son territoire.

Après délibération, le Conseil Municipal, :

Nombre de Votants	Pour	Contre	Abstentions
16	16	/	/

➤ **ACCEPTE de verser la participation de 12 923.00 € à l'OGEC de l'école Sainte Anne qui sera imputée au compte 6558.**

Délibération n° 30-06052025-lb

b. Aide pour les populations victimes du séisme en Birmanie

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'urgence de la situation,

Le Myanmar a été touché par un séisme meurtrier le 28 mars dernier.

Pour répondre à l'urgence humanitaire et matérielle au Myanmar, dans un pays dont la population est déjà très vulnérable, l'AMF s'associe aux opérations de solidarité et relaye les appels aux dons des associations partenaires présentes sur place, ACTED ET La Croix Rouge.

Sensibles aux drames humains de ce séisme, la commune de Connerré tient à apporter son soutien et sa solidarité. La commune de Connerré souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes du séisme, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante : faire un don d'un montant de 500.00€

M. Fourgereau Jacky : est-ce que c'est la commune qui paie ?

M. le Maire : effectivement, la commune effectue le versement auprès de l'association choisie.

Après délibération, le Conseil Municipal, :

Nombre de Votants	Pour	Contre	Abstentions
16	12	2	2
		M. Fourgereau Jacky Mme Déreszowski Ghislaine	M. Hémonnet Olivier M. Richard Frédéric

➤ **DECIDE de verser un fonds de concours à hauteur de 500.00€**

➤ **PRECISE que le versement sera effectué au profit de La Croix Rouge**

➤ **D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.**

II- Personnel Communal

Délibération n° 31-06052025-lla

a. Création de postes pour avancement de grade adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la Fonction Publique et notamment son article L 313-1,;

Vu le budget communal ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer deux emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en raison d'avancement de grade,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Nombre de Votants	Pour	Contre	Abstentions
16	16	/	/

➤ **DECIDE la création à compter du 1^{er} juillet 2025 de deux emplois permanents à temps complet : Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe**

➤ **ADOpte la modification du tableau des effectifs**

➤ **PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice**

Délibération n° 32-06052025-IIb

b. Création d'un emploi non permanent pour accroissement d'activités au secrétariat du Centre Municipal de Santé

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi non permanent pour faire face à des besoins liés à un accroissement d'activités à l'accueil du Centre Municipal de Santé,

Le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels est possible pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Après délibération, le Conseil Municipal, :

Nombre de Votants	Pour	Contre	Abstentions
16	16	/	/

➤ **DÉCIDE**

➤ **Article 1** : De créer un emploi non permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif à compter du 1er juin 2025.

➤ **Article 2** : Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint administratif 1^{er} échelon.

➤ **Article 3** : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

III- Administration Générale

Délibération n° 33-06052025-IIIa

a. Convention de mise à disposition d'un terrain cadastré section AE n°751 cour Lyautey

Vu la demande de Monsieur Cruchet domicilié 10 Cour Lyautey sollicitant la Commune pour renouveler la convention relative à l'utilisation du terrain jouxtant son garage dans le but de créer un potager, de planter quelques fleurs et de la pelouse

Considérant que ce terrain cadastré section AE n°751 d'une surface de 63 m² appartenant à la Commune de Connerré dans le domaine privé, et n'ayant pas d'utilisation publique

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal est invité à émettre son avis.

Mme Mongella-Vassillière Mélissa : est-ce que le terrain est bien investi ?

M Froger André : oui, il est bien entretenu.

M. le Maire : cela permet que ce terrain soit entretenu et en contrepartie, le riverain bénéficie d'un espace vert.

Après délibération, le Conseil Municipal, :

Nombre de Votants	Pour	Contre	Abstentions
16	16	/	/

➤ **EMET un avis favorable à la mise à disposition du terrain à titre gratuit à Monsieur CRUCHET Gérard domicilié 10 Cour Lyautey.**

➤ **AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir pour une durée de 1 an qui sera jointe en annexe de la présente délibération.**

Délibération n° 34-06052025-IIIb

b. Convention entre la Commune et la Communauté de Communes Gesnois Bilurien pour la mise à disposition de la base de loisirs et bâtiments pour l'été 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande du service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien souhaitant mettre en œuvre des séjours été
Considérant que la base de loisirs de la Commune de Connerré a déjà été mise à disposition pour des séjours similaires
Considérant que le projet du service Enfance Jeunesse permettra de proposer un large éventail d'activités répondant aux besoins des enfants, des jeunes, des familles et des acteurs éducatifs et culturels locaux,
Le conseil Municipal est sollicité pour émettre son avis et autoriser le maire à signer la convention ayant pour objet la mise à disposition du terrain de camping, terrain de tennis, terrain de boules, mais également la salle du Dué et les salles de classes du bas de l'école Jean Rostand pour la période du 7 juillet 2025 au 1^{er} août 2025.

M. Fourgereau Jacky : est-ce que ce sont des jeunes ?

M. le Maire : ce n'est pas les Francas comme les années précédentes.

M. Hémonnet Olivier : le service Enfance Jeunesse propose des nuitées, le matériel sera stocké dans les sanitaires lors des absences du service.

M. le Maire : toutes les conditions sont réunies, il s'agit d'un beau projet pour l'ensemble des enfants du territoire.

Après délibération, le Conseil Municipal, :

Nombre de Votants	Pour	Contre	Abstentions
16	16	/	/

➤ **EMET un avis favorable au projet présenté**

➤ **AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune et la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien.**

Délibération n° 35-06052025-IIIc

c. Convention entre la Commune, Communauté de Communes Gesnois Bilurien et le CDOS pour la journée Eté 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande du service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien

Vu le courrier du CDOS organisant pour la 13^{ème} année consécutive l'évènement « Cet été, la Sarthe : destination sport » du 7 au 25 juillet 2025

Considérant que le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Sarthe (CDOS) propose à la Collectivité et la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien d'accueillir la manifestation le mardi 17 juillet 2025 permettant la découverte de diverses activités sportives à un plus grand nombre d'enfants

La convention à intervenir a pour objet de déterminer les obligations de chacune des parties. La Commune de Connerré aura à mettre à disposition les équipements sportifs toute la journée, les branchements électriques.

Le Conseil Municipal est sollicité pour émettre son avis et autoriser le Maire à signer la convention.

M. Fourgereau Jacky : est-ce que les codes des salles seront donnés ?

M. le Maire : il est prévu un référent sur site.

Après délibération, le Conseil Municipal, :

Nombre de Votants	Pour	Contre	Abstentions
16	16	/	/

➤ **APPROUVE les termes de la convention.**

➤ **AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir entre le CDOS, la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien et la Commune de Connerré.**

d. Avis sur le projet de modification du Plan de Prévention du Risque d'Inondation de l'Huisne

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 2 avril 2025 : prescription de la modification du plan de prévention du risque naturel d'inondation par la rivière Huisne des communes de la vallée de l'Huisne

Vu la note de présentation et le projet de règlement,

Suivant l'article 5 de l'arrêté préfectoral, les conseillers municipaux des communes ainsi que les organes délibérants des EPCI mentionnés à l'article 2 de l'arrêté sont appelés à donner leur avis sur le projet de modification.

Le Conseil Municipal est sollicité pour émettre son avis et ses observations.

M le Maire rappelle le point 4. Autorisations sous conditions de la note de présentation :

- Constructions : extension-construction nouvelle liée à l'existant- Augmentation d'emprises au sol – Zone réglementaire moyenne (secteur naturel ou secteur urbain) et zone réglementaire faible
- Installation de production d'énergie solaire
- Equipement de loisirs

M. Froger André : pas de remarque sur le PPRI – un nouveau programme d'actions de prévention des inondations 2026-2032 est lancé et permet une prise en charge financière par les fonds Barnier. Un appel à projet est à déposer avant le 30 juin 2025.

M. Villa Pierre : les inondations vont se multiplier, nous mettons le doigt dans un mouvement où il ne faudrait pas desserrer l'étau.

M. le Maire : la nouveauté est l'autorisation d'installation de production d'énergie solaire, sous réserve de conditions.

M. Froger André : une demande est déposée du côté de la Ferté Bernard pour un champ solaire proche de l'Huisne.

M. Villa Pierre : il y a de telles prescriptions ce qui rendra difficile la réalisation.

M. Froger André : nous avons une chance, nous n'avons pas de terrain en pente, qui pourrait entraîner un ruissellement vers la rivière.

Après délibération, le Conseil Municipal, :

Nombre de Votants	Pour	Contre	Abstentions
16	15	1 M Villa	0

➤ **EMET un avis favorable à la modification du plan de prévention du risque naturel Inondation de la rivière de l'Huisne.**

III- Décisions suivant article L2122

➤ Devis :

2025					
Date	Numéro	Programme	Identification	SOCIETES	HT €
09/04/2025	12-2025	240	Broyeur	JOLIVET	4586.00
09/04/2025	13-2025	240	Table élévatrice fixe électrique	JAC Manutention	3299.00
09/04/2025	14-2025	144	Travaux rue du Petit Train - rue de l'Abreuvoir-rue de Paris	SAS Marchand - Aménagement	21040.00
17/04/2025	15-2025	237	Informatique pano/lavabo/purificateur CMS implantologie	HENRY SCHEIN	12267,43

17/04/2025	16-2025	237	Appareil de radiologie dentaire	HENRY SCHEIN	5517,35
17/04/2025	17-2025	237	Meubles salle de stérilisation CMS	HENRY SCHEIN	23546,31
17/04/2025	18-2025	237	Réfection mural et peinture cabinet dentaire 1 CMS	JBLS	2834,53
17/04/2025	19-2025	237	Réfection sol cabinet dentaire 1 CMS	JBLS	4179,64
23/04/2025	20-2025	226	Compteur d'eau au stade André Courcelle	GS ELEC	825,41
23/04/2025	21-2025	226	Compteur d'eau salles sportives et Capella	GS ELEC	1147,16
26/04/2025	22-2025	242	Réfection jardin du souvenir	SG CONSTRUCTIONS	4000.00
26/04/2025	23-2025	226	Pompe ECS salle Capella	MEP	1070.00
26/04/2025	24-2025	226	Portes automatiques Mairie	PORTIS	6909.00
26/04/2025	25-2025	240	Lot de 3 taille haies	EQUIP JARDIN	710,25
26/04/2025	26-2025	240	Aspirateur eau - Groupe Electrogène - Scie à table	FOUSSIER	2728,88
26/04/2025	27-2025	320	Aspirateur dorsal	PLG	1337,22
26/04/2025	28-2025	221	Buts de football	NOUANSPOORT	1786,70
26/04/2025	29-2025	240	Lot de 2 débroussailleuses	GALPIN	853,50
26/04/2025	30-2025	226	6 Moteurs volets électriques école Jules Ferry	VAUDECRANNE	2100.00
26/04/2025	31-2025	226	Porte PVC Presbytère	VAUDECRANNE	2149,62

➤ **DPU :**

Désignation du bien	Adresse de l'immeuble	Date de réception	Préempté oui/non
Non Bâti	Rue de la Rochelle	25.02.2025	non
Bâti	7 rue Jean Mermoz	14.03.2025	non
Bâti	9 rue Michel Beauvils	14.03.2025	non
Bâti	46 rue Jacques Prévert	19.03.2025	non
Bâti	12 rue Edouard Herriot	21/03/2025	non
Bâti	42 rue des Vieux Ponts	28/03/2025	non
Bâti	39 rue de la Jatterie	28/03/2025	non
Bâti	1 BIS Rue Ledru Rollin	28/03/2025	non
Bâti	5 rue Faidherbe	31/03/2025	non
Bâti	60 rue de Paris	31/03/2025	non
Bâti	20 Avenue Carnot	02/04/2025	non
Bâti	66 rue de Paris	03/04/2025	non
Bâti	71 rue Ledru Rollin	11/04/2025	non
Bâti	80 rue de Paris	29/04/2025	non
Non bâti	60 route des Landes	29/04/2025	non
Bâti	5 Rue Edouard Herriot	29/04/2025	non
Bâti	34 Rue Jean Mermoz	29/04/2025	non
Bâti	36 Rue de Paris	05/05/2025	non
Bâti	13 Rue de la Rochelle	02/05/2025	non
Bâti	5 rue Faidherbe	31/03/2025	non

V- Rapport des commissions

a- Sports et loisirs : Dominique Charpentier

- La commission a eu lieu samedi 26 mars 2025

➤ Visite de la salle multi-activités : les travaux avancent. L'organisation générale de la salle a été évoquée. Une prise de contact a été effectuée avec le comité départemental de la Sarthe pour l'ouverture des voies du mur d'escalade.

Le Comité départemental sera en recherche d'un animateur d'une autre structure pour septembre afin de lancer l'activité et, ensuite aller vers une association locale.

Un contact avec Familles de la Sarthe est en cours pour la création d'une section de gymnastique pour les petits, l'association est en recherche d'un encadrant et nous verrons ensuite les créneaux disponibles.

- Connerré « Fait son Sport » : mise à disposition d'un mur d'escalade mobile pour la journée du 23 juin au terrain de camping. Un challenge associatif sera organisé pour un relai biathlon.

- Associations :

- Future réunion salle sportive : 11 juin 2025
- Forum des associations : 6 septembre 2025
- Club cycliste : organisation d'une course sur la commune de Duneau le dimanche 4 mai 2025 – Bric à brac le dimanche 1^{er} juin 2025 au terrain de camping
- ESC : finale des coupes vétérans au stade André Courcelle samedi 17 mai 2025
- ECV : randonnée dinatoire samedi 31 mai 2025
- MJC Boules : organisation d'un tournoi

M. le Maire précise que des matchs de handball auront lieu samedi 10 mai et dimanche 11 mai 2025 pour clore la saison.

M Richard Frédéric : est-ce que le parking sera ouvert avant la fin de chantier de la salle ?

M Charpentier : c'est une question qui sera posée demain matin en réunion de chantier.

b- Cohésion sociale et logement : Lise Garnier

- Centre Larès : l'assemblée générale a eu lieu le 24 avril 2025 – le Centre Larès a présenté son rapport d'activités de l'année 2024. Le Centre est composé de 25 personnes en CDI, 6 en CDD et 30 bénévoles.

- France Service : hausse des demandes de 25% par rapport à 2023. 520 demandes ont été déposées provenant d'habitants de Connerré. La Sarthe compte 27 France Services. Un classement des 12 meilleurs a été réalisé, et, celui du Centre Larès est classé au 6^{ème} rang en terme de qualité d'accueil, du nombre de permanences assurées et satisfaction.

- Les permanences sont les suivantes : La mission locale, le conciliateur de justice, l'entraide familiale, le CIDFF, la CARSAT, l'assistante sociale, les impôts, la CAF, MSA, Sure, Shiatsu, psychologue, rééducatrice de l'écriture, téléconsultation médicale.

- Les services : l'épicerie solidaire, les Interval' de l'écoute, le repair'café

- Hôtel social : 17 chambres seront mises à la disposition de femmes pendant le temps des travaux de l'association les Toits du Cœur

M. le Maire précise que l'Hôtel social se situe sur la Commune de Beillé, les enfants seront scolarisés en priorité sur cette commune. Effectivement cela s'anticipe afin d'organiser au mieux l'accueil.

M Hémonnet Olivier : les écoles sont amenées à accueillir en cours d'année, des enfants avec un passé particulier, parfois du même âge. Il faut être vigilant dans l'accueil notamment pour le personnel du restaurant scolaire d'accompagnement pouvant rencontrer des difficultés.

- Projets : rencontre jeux intergénérationnels en lien avec la médiathèque et aura lieu à la rentrée – une conférence sur les écrans.

- Résidence Métais :

- Partenariat avec la Résidence Amicie de Montfort le Gesnois : le 11 juin 2025, des résidents de la Résidence Métais iront à la rencontre de résidents de la Résidence Amicie

- COSIA72 : réunion/atelier d'information à la sensibilisation et à la prévention de l'hygiène bucco-dentaire mercredi 14 mai 2025 à 14H30.

- Initiation aux gestes de premiers secours

- Journée solidaire : 25 personnes sont inscrites, la date butoir sera reportée. Tous les ateliers seront proposés sauf le nettoyage du mobilier du terrain de camping.

- Jardins partagés : tous les terrains sont mis à disposition.

Mme Mongella-Vassillière Mélissa : est-ce possible de faire un point sur l'occupation de la Résidence Métais ?

Mme Garnier Lise : actuellement 24 logements sont occupés, il y a une succession de sorties. Les résidents sont heureux d'y être. Les départs sont généralement vers les EHPAD. Les personnes rentrent à un âge très avancé, la moyenne d'âge actuelle est de 79 ans.

M. le Maire : des personnes se projettent pour venir, mais la décision n'est pas prise.

c. Culture, lecture publique et communication : Catherine Tireau

- La Passerelle : médiathèque – ludothèque – micro folie la Passerelle

➤ Rapport 2024 :

L'équipe est composée de 2.57 ETP, d'un service civique, et de 8 bénévoles.

- Les collections : la médiathèque dispose d'un fonds propre de 10476 documents – 4963 documents prêtés par Sarthe Lecture soit une offre totale de 15439 livres, CD, DVD, jeux, à disposition des lecteurs.

- Les usagers : 1764 lecteurs actifs (dont 502 de Connerré) ont fréquenté la médiathèque :

- 715 enfants de 0 à 14 ans
- 871 adultes de 15 à 64 ans
- 147 adultes de plus de 65 ans
- 31 collectivités (écoles, IME...)

- Budget : la médiathèque dispose d'un budget de 15000.00€ pour l'acquisition des documents, 6336.00€ pour les animations et 2195.00€ pour les animations de la micro-folie

➤ Ludothèque :

- Jeux : 2661 prêts (jeux de sociétés, jeux vidéo)

- Animations : escape game – murder party

- Budget : les acquisitions de jeux ont été d'un montant de 2053.00€

La ludothèque a été ouverte au public 957 heures en 2024.

M. le Maire précise que la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe est partenaire et apporte un financement de 9382.80€

➤ Micro-Folie :

La Micro-Folie est un espace culturel innovant, gratuit et ouvert à tous. Elle est essentiellement articulée autour du musée numérique contenant plus de 2300 œuvres numérisées issues d'établissements partenaires. Des jeux de société sont disponibles à la ludothèque et la médiathèque propose une sélection de livres autour de l'art ; tous ces documents y sont accessibles gratuitement.

- Rendez-vous d'Art : 55 enfants ont été accueillis en 2024

Plusieurs ateliers philo'Art ont été organisés, un micro-festival, ainsi que plusieurs diffusions d'opéras de la Villette.

➤ Actions culturelles :

Les actions menées à la médiathèque en 2024 : Avec ou sans sucre – Bébés lecteurs - D'Lire des ados – La malle aux histoires – les RDV du mercredis – ciné-concert : Naked in a sphere – spectacles : les tombés de la lune – Contes des Bois – mois de la gastronomie : atelier cup cake, atelier chocolat – Rencontre auteur avec Stéphanie Richard et atelier d'écriture avec Collectif ouest auteurs

- Commission le 13 avril 2025 :

➤ Organisation de l'inauguration de la Place Albert Lhuissier le 13 juin 2025 19H00 :

➤ 10 ans de la Passerelle : vendredi 20 juin 2025 sur le théâtre de verdure avec 3 groupes à partir de 19H00

➤ Finalisation de la programmation culturelle pour la saison 2025-2026

➤ Plan de la Commune : une réunion est prévue le 16 mai 2025 avec les services

➤ Prochain bulletin : distribution début juillet

- Mme Mongella-Vassillière Mélissa, conseillère municipale déléguée :

- Inauguration de la place Albert Lhuissier : un concert sera proposé avec un lulu jazz band avec 3 musiciens et un chanteur.
 - Anniversaire de la Passerelle : la MJC Festival apporte son aide pour la logistique et la mise en place de la buvette
 - Programme culturel : la saison prochaine sera placée sous le signe de l'humour
 - Remerciements à tous les bénévoles pour l'aide apportée pendant toute la saison culturelle.
- Nous vous donnons rendez-vous les 13 juin et 20/21 juin 2025.

d. Olivier HEMONNET

- Écoles :
 - Travaux : un nettoyage plus approfondi est effectué pendant les congés.
 - Collège : bilan financier positif pour l'établissement, avec une bonne gestion.
 - Restaurant scolaire : la commission « menus » a eu lieu le 24 mars 2025
- La société prestataire de services, Restoria, a sollicité une rencontre afin d'évoquer les conditions d'exécution du marché. Une réunion a lieu avec tous les membres du groupement de commandes. En 2023-2024, l'effectif était stable et correspondait à la prévision du marché. En 2024-2025, une diminution des effectifs est ressentie. La société Restoria projette une perte financière sur l'année scolaire 2024-2025.
- Depuis le début de l'année 2025, la Communauté de Communes a enlevé la prestation des gouters et s'ajoute la fermeture du service Jeunesse pour 4 semaines au lieu de 2 pour l'été 2025, et une semaine de fermeture à l'automne soit 3 semaines de fermeture sur l'année 2025, non prévues dans le marché de base.
- Lors de la réunion du 9 avril dernier, il a été précisé à la société que les budgets étaient votés et qu'il ne serait pas possible de modifier les conditions d'exécution du marché.
- La Communauté de Communes doit se rapprocher de la société Restoria pour étudier une possibilité de fournir un autre site afin de diminuer la perte liée à la fermeture du site.
- Un bilan sera effectué en septembre pour évaluer les pertes de la société Restoria.
- M. Richard Frédéric : il y a également la Résidence à livrer.
- M. Hémonnet Olivier : la Résidence Métais sera maintenue.
- M. Villa Pierre : est ce qu'ils ont évoqué des pistes ?
- M. Hémonnet Olivier : la difficulté provient des frais fixes, avec la présence du personnel.
- M. le Maire : nous devons également respecter la loi Egalim
- M. Hémonnet Olivier : le cahier des charges indique le pourcentage de produits frais.
- M. Charpentier Dominique : il faut regarder sur l'ensemble de l'activité.
- M. Froger André : c'est à la communauté de communes de prendre en charge la prestation non réalisée.
- Mme Mongella-Vassillière Mélissa : quel intérêt avons-nous à organiser les repas l'été, à part pour la Résidence Métais ?
- M. Hémonnet Olivier : ce n'est pas la commune de Connerré qui organise les repas, il s'agit d'un groupement de commandes.
- M. le Maire : le bilan sera effectué en septembre.
- APE : organisation d'une bourse d'échange d'antiquités militaires dimanche prochain à la salle Capella. Il n'y a pas de communication étant donné qu'il s'agit de collectionneurs d'objets militaires (sans présence d'armes de catégorie B et C). L'objectif de cette manifestation est de financer les projets de l'année scolaire.
 - Marché : la poissonnerie Batteux a terminé son activité le 30 avril 2025 et celle de Pontlieue a pris la suite.

e. Aménagement du territoire : Pierre Villa

- Randonnées :
- Départ de la Stèle, chemin de la Vieille Cour, traversée de la RD323 parcours assez court mais difficile : il sera noté que ce parcours présente quelques difficultés avec le passage d'un fossé et une pente. Madame Tireau sera en recherche de

chemin en connexion avec celui-ci. En début de mandat, un contact avait été pris avec le propriétaire du terrain pour éviter de longer la RD323 mais cela n'a pas abouti, il sera à nouveau contacté.

➤ Bords de l'Huisne rue des Lindennes : les entreprises utilisent les terrains pour entreposer du matériel, et ont procédé à un nettoyage. La question se pose sur le devenir des terrains : clore avec une clôture simple, il faudrait également poursuivre l'évacuation des poteaux, pneus, plantation d'arbres.

● Travaux :

➤ Bassin tampon : beaucoup plus d'eaux usées du fait de l'amélioration du réseau. Le forage s'est mal passé avec la présence de roches. Les pieux sont maintenant terminés.

➤ Rue de la Gare : les branchements sont en cours chez les particuliers, l'échéance globale ne change pas à fin mai, début juin.

A la fin des travaux du viaduc, le Département remettra la rue de la Gare à la Commune. Après concertation avec le Département, la mairie, et le Syndicat, celle-ci sera remise en voirie provisoire, pourra être maintenue avec cette structure pendant deux ans avec un stationnement soit d'un seul côté ou chicanes mobiles.

M. Fourgreau Jacky : ce sont des éléments rouge et blanc, un seul stationnement du même côté, les véhicules rouleront vite.

M. Villa Pierre : les camions ne passeront pas par la rue de la Gare, et le Département jalonnait de la RD 323 vers le barreau.

M. Richard Frédéric : le carrefour actuel est dangereux, des véhicules empruntent le sens interdit.

M. Hémonnet Olivier : au début des travaux, la voie était moins large.

M. Villa Pierre : il y avait un souci avec la giration des camions.

M. le Maire : nous n'avons pas de solution, les panneaux sens interdit sont mis en place. Une nouvelle fois, il s'agit d'un manque de civisme.

V- Informations et questions diverses

● Informations :

➤ Cérémonie du 8 mai 2025

➤ Maison Estel : une demande d'installation d'une terrasse démontable a été sollicitée. Pour des raisons de sécurité, la proposition serait de fermer cette partie de la rue de Paris pendant la période estivale. Le bureau municipal a émis un avis favorable. Les commerçants de la rue ont émis un avis favorable, il serait nécessaire de mettre en place un système mobile pour M. Rulence afin qu'il puisse passer avec son véhicule et la remorque.

M. Richard Frédéric : il passe beaucoup de véhicules, rue de Paris et le trafic sera reporté sur la rue Faidherbe. Avant, il y avait des quilles sur le trottoir, rue Faidherbe.

M. le Maire : effectivement, mais les quilles ont été percutées.

Mme Déreszowski Ghislaine : quelle sera la terrasse ?

M. le Maire : c'est une terrasse qui n'arrivera pas à la moitié de la route mais il y a un enjeu de sécurité. Ce serait de juin à septembre. La demande est intéressante du point de vue commercial.

Mme Mongella-Vassillière Mélissa : ce qui est important, c'est de savoir qu'il s'agit d'un système provisoire. A Connerré, nous n'avons pas de terrasse, cela peut être intéressant.

M. Richard Frédéric précise être contre la demande.

Mme Guilmain Nathalie : est-ce qu'elle fermera pendant les vacances d'été ?

M. le Maire : nous n'avons pas cette information.

M. Cruchet David : est-ce qu'il serait possible de refaire le marquage sur le bas de la Place de la République ?

M. le Maire indique que cela ne se fera pas immédiatement, il y a une commande de panneaux à effectuer. Pour le marquage, il sera vérifié les marquages prévus pour l'année 2025.

➤ Prochain conseil municipal : jeudi 5 juin 2025.

● Questions :

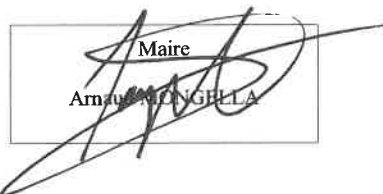
➤ M. Fourgreau Jacky : tous les lundis, une association va jouer au disc golf au camping, c'est impraticable. Au milieu, en face de la salle du Dué, l'herbe est haute.

M. le Maire : au camping, la gestion différenciée a été mise en place.

M. Charpentier Dominique : une réponse a été apportée à Madame Levillain, présidente.

M. Froger André : pour information, jeudi 22 mai 2025, dans le cadre de la semaine de la nature et de l'environnement, l'association des chasseurs de la Sarthe organise, une journée au plan d'eau « le Petit Port » à destination des écoles : l'école publique de Connerré sera présente, le matin, et, l'école privée et l'école de Lavaré, seront présentes l'après-midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.



Maire
Arnaud DONGELLA